

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-9-2

Séance du vendredi 22 avril 2016

### **FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :** M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence en matière de sport qui demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-9-1 du 18 mars 2016 relative à la politique en faveur du sport,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde aux organisateurs de manifestations sportives, figurant en annexe, les subventions telles que proposées.
  
- Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu d'un bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.
  
- Décide que la dépense correspondante d'un montant total de 55 850 € sera prélevée sur le budget départemental programme E732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code/programme 25571.
  
- Accorde au Comité Départemental de Gymnastique Volontaire une aide de 1 000 € pour l'organisation de son Assemblée Générale nationale à Colmar.
  
- Décide que la dépense correspondante d'un montant total de 1 000 € sera prélevée sur le budget départemental programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574, code/programme 3277.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité